



REPUBLIQUE FRANCAISE

AGENCE TERRITORIALE DE L'ENVIRONNEMENT
DE SAINT-BARTHELEMY

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Première mandature

Séance ordinaire du 27 novembre 2020

Numéro de la délibération
2020-12CA

Membres du CA 12
Membres présents 11
Procurations 01
Votants 12

L'an deux mil vingt, le vingt-sept novembre à dix-sept heures, le Conseil d'Administration de l'Agence Territoriale de l'Environnement de Saint-Barthélemy dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du Conseil de la Collectivité, sous la Présidence de Monsieur Michel VELY, membre le plus âgé du Conseil d'Administration.....

Date de la convocation du Conseil d'Administration : 12 novembre 2020.....

PRESENTS : Mme AUBIN Marie-Angèle, Mme BERNIER Marie-Hélène, M. Serge TOULET, M. BLANCHARD David, Mme COINTRE Bettina, M. LAPLACE Turenne, M. MAGRAS Ernest, Mme LEDEE-BERNIER Sandra, Mme DANET Seraphyn, M. Francius MATIGNON, M. VELY Michel.....

ABSENTS : M. LAPLACE Rudi.....

PROCURATIONS : M. LAPLACE Rudi ayant donné procuration à M. LAPLACE Turenne.....

INVITES : M. CONTANT (Receveur -Trésorerie de Saint-Barthélemy) - M. Sébastien GREUX (ATE).....

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Sébastien GREUX.....

OBJET : Election Président(e) du Conseil d'administration de l'ATE

Le Conseil d'Administration de l'Agence Territoriale de l'Environnement de Saint-Barthélemy :

VU la loi organique n°2007-223 du 21 février 2007 et la loi n°2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-Mer ;

VU la délibération n° 2013-012 CT du 28 janvier 2013 portant création de l'Agence Territoriale de l'Environnement de Saint-Barthélemy ;

VU l'article 6 des statuts de l'Agence Territoriale de l'Environnement ;

VU la délibération n°2007-032CT du 26 mai 2007 portant désignation des membres du Conseil territorial siégeant au sein du Conseil d'administration de l'Agence territoriale de Saint-Barthélemy ;

VU le courrier de Mme Micheline JACQUES en date du 19 octobre 2020 informant de sa démission des fonctions de Présidente du Conseil d'administration de l'Agence territoriale de l'environnement et de celle de membre dudit Conseil d'administration ;

VU la délibération 2020-067CT en date du 06 novembre 2020 portant désignation de deux représentants d'associations de protection de l'environnement et de trois personnalités qualifiées au sein du Conseil d'administration de l'ATE et portant remplacement d'un représentant du Conseil territorial à la suite de la démission de Mme Micheline JACQUES ;

VU le rapport de M. Michel VELY, membre le plus âgé ;

VU le vote à bulletin secret ;

DECIDE

Article 1 : De nommer Mme Marie-Angèle AUBIN aux fonctions de Présidente du Conseil d'administration de l'Agence Territoriale de l'Environnement de Saint-Barthélemy ;

Le membre le plus âgé
Michel VELY



A LA MAJORITE (7 VOIX)

*rendu exécutoire
le 30 novembre 2020*

Transmise au représentant de
l'État le :

Préfecture de Saint Barthélemy
et de Saint Martin

01 DEC. 2020

Transmise au Président de la
Collectivité le :

La Responsable du Service
des Assemblées, par délégation,

01 DEC. 2020

Leslie FAURÉ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou de sa notification.